

Synthèse

Les douze derniers mois ont constitué une année charnière pour les experts du changement climatique, pour les entreprises soumises à quotas d'émission et pour les nouveaux acteurs de la finance carbone. En particulier, le prix Nobel décerné conjointement au Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC⁵) et à Al Gore, et le Grenelle de l'environnement, ont profondément marqué ces professionnels autant que le grand public.



⁵ Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (Intergovernmental Panel on Climate Change en anglais). Créé en 1988, le GIEC est un réseau de plusieurs centaines de scientifiques internationaux dont le rôle est d'organiser la synthèse et l'expertise des recherches menées sur le changement climatique.

L'existence du changement climatique est aujourd'hui incontestée. Le consensus s'accroît encore dans le monde scientifique quant à l'origine humaine de l'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, et à son influence sur le réchauffement de notre planète, malgré quelques voix dissonantes. Le Groupe de travail I du GIEC a notamment conclu, dans son 4^{ème} rapport, que la hausse des températures moyennes mondiales observée depuis le milieu du 20^{ème} siècle est imputable à l'augmentation observée des concentrations de GES d'origine humaine, avec un niveau de certitude supérieure à 90 %.

Bien que l'ampleur des conséquences de ce dérèglement climatique sur la biosphère soit encore difficile à déterminer, les incidences économiques commencent à être quantifiées et les attendus du rapport de Sir Nicholas Stern évaluant le coût de l'inaction de 5 % à 20 % du PIB mondial, et celui de la lutte contre le changement climatique à 1 % du PIB mondial, sont très largement admis. Cette corrélation entre un phénomène physique complexe (le dérèglement du climat) et l'évolution d'un indicateur fondamental de l'économie mondiale rend nécessaire une vision globale et partagée des enjeux du changement climatique, permettant seule de concilier maîtrise des émissions de GES et développement économique durable.

Elle vient renforcer la nécessaire prise de conscience de la raréfaction accélérée des ressources naturelles, notamment des énergies fossiles, dans la lignée de ce qu'avait annoncé le Club de Rome en 1970. Le changement climatique, ses impacts et ses coûts, concernent directement les entreprises et ceux qui en attendent un retour sur investissement, c'est-à-dire les actionnaires et investisseurs institutionnels. C'est dans ce contexte que le Carbon Disclosure Project (CDP) publie son sixième rapport annuel au niveau mondial, et son troisième au niveau français qui constitue le présent document rédigé par Deloitte. Rappelons que le CDP est une initiative soutenue par des

actionnaires et des investisseurs institutionnels et dont l'objectif est de collecter des informations sur la vision qu'ont les entreprises du changement climatique, d'identifier les risques et opportunités perçus ainsi que les stratégies de gestion de la contrainte carbone mises en place et d'encourager la communication sur ce sujet.

2008, une année de transition au niveau des politiques et des négociations sur le climat

La période a été marquée par un contexte réglementaire et politique en profonde évolution, aussi bien au niveau international que français.

Au niveau international, plusieurs réunions des pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC⁶) ont eu lieu en 2007 et sont prévues d'ici la fin 2008, avec pour objectif d'arriver, en 2009, à un nouvel accord international de réduction des émissions de GES. Ce dernier remplacera le Protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005 et qui arrivera à échéance en 2012.

Parallèlement, ces derniers mois ont été l'occasion d'un premier retour d'expérience sur le fonctionnement du Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission (SCEQE⁷) ou European Union Emission Trading Scheme (EU ETS), mis en œuvre à l'échelle européenne sur la période 2005-2007. Ainsi, il a été constaté une sur-allocation globale de quotas sur l'ensemble du marché, avec cependant de fortes disparités selon les pays et les secteurs : le secteur de la production d'électricité a été en déficit de quotas tandis que tous les autres secteurs ont été excédentaires. Mais cette première phase ne se résumera pas à une période d'essai et d'étalonnage : elle aura permis de renforcer les principes d'allocation de quotas pour la période 2008-2012 et de faire émerger la finance carbone avec

l'introduction de nouveaux actifs, les quotas et crédits de CO₂. Cette expérience sera utile pour la deuxième phase qui a déjà débuté et qui s'annonce plus contraignante puisque les allocations ont diminué de 9 % globalement et à périmètre équivalent au niveau européen, par rapport à la période 2005-2007.

Cette réduction des volumes de quotas alloués est cohérente avec la volonté d'exemplarité revendiquée par l'Union Européenne, qui transparait notamment à travers son engagement « triple 20 » : - 20 % d'émissions de GES en 2020 par rapport à 1990 ; 20 % d'augmentation de l'efficacité énergétique d'ici 2020 ; 20 % de sources d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2020. Ces objectifs ont été repris et complétés dans le Paquet Energie et Climat de janvier 2008.

Au niveau français, le projet de loi issu du Grenelle de l'Environnement propose plusieurs objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, notamment la division par quatre des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 et la volonté de faire de la France le pays le plus vertueux en carbone de l'Union Européenne avant 2020. La discussion de ce projet au Parlement doit démarrer en octobre 2008 et devrait se clôturer d'ici la fin de l'année.

Une mobilisation des entreprises françaises pour communiquer sur leur stratégie carbone

Dans ce contexte en évolution, les entreprises du SBF120 ont souhaité, dans une large proportion, participer au CDP, considéré comme un outil de communication incontournable sur leur stratégie de lutte contre le changement climatique et sur leur perception des risques et des opportunités offertes par ce phénomène, et elles ont largement répondu au questionnaire proposé :

le taux de réponse atteint cette année 63 %, en progression de 7 et 18 points respectivement par rapport aux deux éditions précédentes.

L'émergence de nouveaux risques perçus par les entreprises

Un grand nombre d'entreprises perçoit la pression réglementaire accrue sur les émissions de GES et la consommation d'énergie comme une nouvelle zone de risque pour leur activité. Cette inquiétude est accentuée par les incertitudes pesant sur l'après Kyoto, et les écarts dans les engagements pris par les différents pays ou groupements de pays : ainsi, les entreprises européennes craignent une distorsion de concurrence du fait des objectifs très ambitieux que s'est fixée l'Union Européenne par comparaison aux autres régions.

L'augmentation, ces derniers mois, du prix de l'énergie, notamment à travers le prix du baril de pétrole, constitue également une préoccupation nouvelle pour les entreprises. De ce fait, les réponses des entreprises très énergivores mettent en avant une volonté forte d'optimiser leur consommation énergétique, qui est d'ailleurs largement partagée par celles intervenant dans des secteurs qui paraissent a priori moins concernés.

Le risque d'image lié à la vente de produits qui ne seraient pas perçus comme performants d'un point de vue environnemental par des consommateurs de plus en plus attentifs à ces problématiques ressort fortement dans les préoccupations des entreprises, de même que les risques physiques associés au changement climatique, notamment la possibilité d'une augmentation des catastrophes météorologiques. Il est à noter que 97 % des répondants ont identifié au moins un type de risque lié au changement climatique pesant sur leur activité.

⁶ Cette convention a été adoptée à Rio de Janeiro lors du Sommet de la Terre en 1992 et est entrée en vigueur le 21 mars 1994. Cette convention reconnaît l'existence du changement climatique d'origine humaine et impose aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène. Cette convention ne contient aucun objectif juridiquement contraignant.

⁷ Le système européen d'échange de quotas d'émission de GES a été mis en place par la directive 2003/87/CE et a débuté le 1^{er} janvier 2005. Le SCEQE est la déclinaison de l'un des mécanismes de flexibilité proposés par le Protocole de Kyoto, à savoir le marché de permis d'émission négociables. Il s'agit du mécanisme d'échange de droits d'émission le plus important dans le monde. Le système est organisé en deux phases : 2005-2007 et 2008-2012.

Le carbone : moteur d'innovation et d'opportunités

Si les entreprises perçoivent souvent les réglementations environnementales comme des freins à leur activité ou des sources de surcoûts, les récentes évolutions réglementaires dans des secteurs tels que l'automobile ou l'immobilier suscitent un intérêt notable. Les nouvelles obligations dans ces secteurs sont susceptibles de créer de nouveaux marchés, au travers des évolutions des besoins des consommateurs ou des entreprises.

Le marché européen du carbone constitue une autre opportunité, grâce en particulier à la finance carbone et aux mécanismes de projet au sens du Protocole de Kyoto. Ainsi, certaines entreprises françaises ont ponctuellement bénéficié de la mise en place du mécanisme de quotas de CO₂ depuis 2005.

Enfin, il apparaît que l'enjeu énergétique, étroitement lié à la problématique du changement climatique, est aussi perçu comme un moteur d'innovation, et qu'il conduit un grand nombre d'entreprises à développer des produits ou services permettant de réduire les consommations d'énergie, et par conséquent les émissions de GES. L'intérêt des entreprises se porte sur :

- Les économies d'énergie, notamment dans les bâtiments,
- L'optimisation des réseaux informatiques (« Green IT ») et des transports,
- Le développement des énergies renouvelables ou peu émettrices de GES (« énergie verte »).

Ainsi, 95 % des entreprises ayant répondu à l'enquête ont mis en évidence au moins une opportunité liée au changement climatique.

Suivi et pilotage de la performance carbone

68 % des entreprises ont communiqué sur leurs émissions directes, contre respectivement 63 % et 41 % dans le cadre des CDP France 2007 et 2006. Ceci démontre une amélioration du suivi de la performance des entreprises, à travers le calcul de leurs émissions,

principalement établi selon la méthodologie définie dans le référentiel GHG Protocol. Il s'avère que les quelques entreprises qui mentionnent l'utilisation du référentiel Bilan Carbone™ appartiennent pour la plupart à des secteurs faiblement émetteurs en GES. La volonté d'améliorer la fiabilité des données chiffrées communiquées est également perceptible à travers le nombre relativement important d'entreprises (38 sur 76) qui font vérifier leurs émissions par un tiers expert. Pourtant cette vérification n'est obligatoire à l'heure actuelle que pour les sites soumis au SCEQE, et ne concerne donc que 28 entreprises sur les 76 ayant répondu.

À partir de ces calculs d'émissions de gaz à effet de serre, la plupart des entreprises ont établi des plans et des orientations pour mettre en place des actions de réduction de ces émissions. Il existe cependant de fortes disparités entre les secteurs faiblement et fortement émetteurs en ce qui concerne la fixation d'objectifs chiffrés de réduction des GES. Ainsi, plus de la moitié des entreprises fortement émettrices ayant répondu à l'enquête ont défini des objectifs en valeur absolue, contre seulement 20 % des entreprises faiblement émettrices.

Dans la majorité des cas, ces objectifs sont à court-terme et seulement huit entreprises (quatre fortement émettrices et quatre plus faiblement émettrices en GES) font état de plans de réduction avec un horizon au-delà de 2012. Ceci peut notamment s'expliquer par les incertitudes quant aux contraintes qui seront imposées à l'issue des négociations en cours sur la politique climatique internationale après l'expiration du Protocole de Kyoto. Le manque de maturité du marché du carbone peut également expliquer les stratégies de réduction à court-terme que mettent en place la majorité des répondants.

Concernant la gouvernance de ces plans de réduction et la stratégie en matière de changement climatique de manière plus générale, pour 57 % des entreprises, ces problématiques relèvent directement de la responsabilité d'un ou de plusieurs membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration, ce qui

démontre un engagement fort des dirigeants à intégrer ces enjeux dans leurs décisions. L'analyse des réponses démontre par ailleurs que, indépendamment du volume d'émissions directes de GES de l'entreprise, plus la Direction Générale est impliquée, plus l'entreprise a identifié d'opportunités commerciales et plus elle a développé un dialogue avec les pouvoirs publics sur cette thématique.

Cinq entreprises issues de secteurs fortement émetteurs et quinze entreprises issues de secteurs faiblement émetteurs se distinguent par la transparence de leur réponse

Le Carbon Disclosure Leadership Index France (CDLI) regroupe les 20 entreprises ayant fourni les réponses de meilleure qualité selon une méthodologie d'évaluation et de notation validée par le CDP et commune avec celle utilisée pour le rapport G500. Pour ce rapport CDP France 2008, les notes des 76 entreprises ayant répondu s'échelonnent entre 2 et 88 sur 100, avec une moyenne de 51 sur 100. Les 20 entreprises figurant dans le CDLI ont autorisé la publication de leur réponse sur le site internet du CDP et ont obtenu une note supérieure ou égale à 62 sur 100. Six autres entreprises ont fourni une réponse pertinente et de qualité dont la note est supérieure ou égale à 62, mais n'ont pas autorisé la publication de leur réponse.

Tous secteurs confondus et qu'elles figurent ou non dans le CDLI, les quatre entreprises décrochant une note supérieure à 80 sur 100 sont : LVMH, Carrefour, AXA et Crédit Agricole.

Les quatre secteurs ayant la meilleure note moyenne sont des secteurs peu émetteurs (Banques et services financiers, Biens personnels et domestiques, Hôtellerie, tourisme et loisirs et Agroalimentaire et boissons). La qualité des réponses des entreprises n'est donc pas corrélée à leur contrainte carbone. Ainsi, les secteurs Transport et Aérospatial et défense, considérés comme fortement émetteurs, ont une note sectorielle moyenne inférieure à 40 sur 100.

Un niveau d'exposition à la contrainte carbone variable selon les secteurs

La sensibilité des différents secteurs à la contrainte carbone est évaluée en comparant le résultat net aux émissions de GES directes et suivant le ratio : « émissions directes de GES en t éq. CO₂ par k€ résultat net part du Groupe ». Cette année, le ratio global de sensibilité, tous secteurs confondus, est de 4,74 t éq. CO₂/k€ de résultat net. Il est à noter, qu'à production de richesse équivalente, les entreprises des Matériaux de construction, Chimie, Services collectifs, Transports et Pétrole et gaz sont les plus émettrices en GES.

Perspectives

Le rapport CDP France 2008 est marqué par une progression de la prise de conscience et des moyens mis en œuvre par les entreprises pour relever le défi des émissions de GES et du changement climatique. Cette évolution s'inscrit naturellement dans un contexte de contrainte accrue : nul doute que le coût croissant de l'énergie et la réduction des quotas d'émission dans les secteurs qui y sont soumis représentent un double enjeu que les entreprises ont et continueront d'avoir à cœur de relever. Elles devraient, dans le futur, continuer à innover dans des solutions destinées à abaisser leurs propres émissions mais aussi, et

c'est un phénomène nouveau et prometteur, dans des produits et services destinés à améliorer les performances carbone de leurs clients. Le pari est en effet que ces derniers leur sauront gré de proposer des offres de produits et services à impact carbone limité ou incluant des actions de compensation susceptibles d'engendrer une « neutralité » carbone. Cette neutralité carbone pourrait, demain, être autant recherchée par les clients qu'un rapport qualité prix ou des performances techniques optimisées.

Cette synthèse fait l'objet d'une traduction en anglais dans les pages suivantes.